

A. Impasse des Eglantiers

Visibilité pour s'engager avenue Nationale.

Les travaux de taille réalisés par le service espaces verts ne sont pas suffisants. La suppression de certains végétaux est à planifier pour améliorer la visibilité.

Envahissement de la piste cyclable par une haie.

La police municipale va intervenir auprès du propriétaire pour qu'il fasse les travaux d'entretien nécessaires.

B. Impasse des Écureuils

Un riverain indique que la signalisation de la piste cyclable n'est pas réglementaire.

Cette remarque est transférée pour examen au service voirie de Le Mans Métropole. Après vérification, la signalétique relative à la voie verte est réglementaire. Un renforcement pourrait être envisagé aux intersections, si nécessaire.

Vitesse excessive avenue Nationale.

Le Maire a sollicité auprès de la gendarmerie des contrôles de vitesse plus réguliers. Un contrôle radar a été réalisé le lundi 15 octobre et le mercredi 17 octobre par la gendarmerie.

Traversée d'Arnage par des poids lourds en transit.

Le réaménagement de l'avenue Nationale prévoit des chicanes et un gabarit de chaussée plus étroit. Cela devrait inciter les poids lourds à utiliser la déviation prévue à cet effet.

Entretien de la piste cyclable : les bandes réfléchissantes se décollent.

Une demande d'intervention est adressée au service communautaire compétent.

Borne incendie.

Une demande d'intervention pour la mise en sécurité de la borne est adressée au service compétent.

Travaux planifiés par RTE pour limiter les nuisances sonores liées aux transformateurs.

Un riverain informe qu'un transformateur a été isolé en 2017, deux sont en cours en 2018, un autre est prévu en 2019 et un dernier en 2020.

C. Chemin des Réages

Réfection du chemin et rétrocession à la ville.

Lors d'une rencontre qui s'est tenue le 18 juin en Mairie avec une partie des riverains, l'état préoccupant du chemin des Réages a été abordé. De l'avis de tous, il est nécessaire d'effectuer une réfection efficace et durable de ce cheminement, afin d'assurer la sécurité de tous ceux qui l'empruntent quotidiennement.

Puisque le chemin est privé, la commune n'est aujourd'hui pas compétente pour réaliser son entretien. Cependant, afin de débloquer la situation le Maire a proposé que les frais de remise en état soient partagés entre les riverains et la collectivité :

- 200€ par propriétaire ayant une parcelle en limite de propriété avec le chemin,
- Le solde pris en charge par la collectivité

Une fois le chemin remis en état, la ville fera réaliser le bornage à ses frais. Les parcelles pourront ensuite être cédées à l'euro symbolique afin que la commune assure durablement l'entretien de ce chemin.

Pour engager cette démarche, l'avis favorable de tous les propriétaires concernés est indispensable. Pour le recueillir, un courrier sondage leur a été adressé au mois de juin.

Sur les 25 propriétaires concernés, 16 ont répondu et 14 sont favorables au projet. Les autres propriétaires sont donc invités à renvoyer le coupon-réponse ou à se manifester en Mairie pour faire part de leur avis.

D. Rue des Airelles

Pérennisation du carrefour à feux.

Le Maire a obtenu l'engagement du service voirie communautaire que les travaux seraient réalisés en 2019. Il s'agira d'aménagements pour rendre plus lisible le carrefour et limiter la vitesse. L'arrêt de bus temporaire sera également remplacé par du mobilier définitif.

Vitesse Avenue Nationale.

Les riverains sollicitent la mise en place d'un radar pédagogique. Un comptage de vitesses pourrait également être proposé pour disposer d'éléments objectifs sur la vitesse.

Entretien des fossés.

Une demande d'intervention est adressée au service communautaire compétent.

E. Avenue Nationale

Certains véhicules se stationnent sur la piste cyclable.

Cela ne sera plus possible dans le cadre du futur aménagement.

F. Chemin de Bray

Un « dos-d'âne » situé à l'entrée du chemin engendre des nuisances sonores importantes.

Une demande d'intervention est adressée au service communautaire compétent.

G. Chemin des Mattefeux

Mise en révision du PPRI.

Le Maire informe que le Préfet de la Sarthe a ordonné la mise en révision du PPRI. Le périmètre d'exposition au risque va augmenter, mais parallèlement, les règles de constructibilité vont s'assouplir en zone inondable. Les habitants seront invités à participer à l'enquête publique qui devrait avoir lieu courant 2019.

Exposition au risque inondation.

Le Maire informe les riverains qu'il a réactivé le sujet des protections contre les inondations auprès du service nature en ville de Le Mans Métropole. Les quartiers Mattefeux et Val de Sarthe sont concernés.

Nids de poule.

Une demande d'intervention est adressée au service communautaire compétent.

Eclairage public : des riverains sollicitent l'installation d'un mat d'éclairage au niveau des containers.

Dans cette zone hors agglomération, il n'est pas envisagé d'installer l'éclairage public.

Conflit de voisinage en raison du manque d'entretien d'un terrain.

La police municipale a déjà adressé une mise en demeure au propriétaire concerné. La commune se réserve le droit de faire réaliser les travaux et les facturer au propriétaire.

Containers à ordures ménagères : un riverain propose de retirer les containers et que chaque habitant amène son propre container.

Un courrier sondage va être adressé à chaque riverain concerné pour vérifier que cette proposition fait l'unanimité.

Proposition d'aménagement paysager

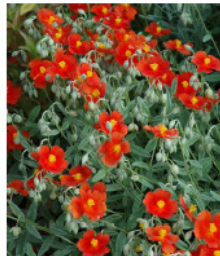
Le projet ci-dessous est validé par les riverains.

Présentation du projet -

Massif - Chemin des Mattefeux



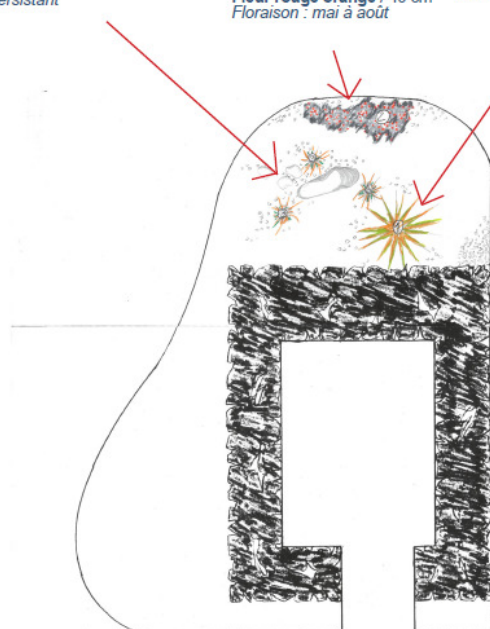
> CAREX Testacea
Graminé orange / 60 cm
Persistant



> HELIANTHEMUM
nummularium
Fleur rouge orangé / 40 cm
Floraison : mai à août



> PHORMIUM tenax
Feuillage orange / 120 cm
Persistant



Plaque d'égout à repositionner devant le 6 chemin des Mattefeux.

Une demande d'intervention est adressée au service communautaire compétent.

H. Lotissement des Cormorans

Prolongement de la piste cyclable pour rejoindre le centre-ville.

Le projet est défendu par la ville auprès de la Métropole. Les travaux ne sont pas planifiés pour le moment.

Rétrocession de la rue des Cormorans.

Le dossier est désormais soldé.

Eclairage public : l'éclairage reste allumé toute la nuit depuis les 24h du Mans.

Une demande d'intervention est adressée au service communautaire compétent.

I. Divers

Déploiement de la fibre.

Orange déploie le réseau sur ses fonds propres dans le cadre du plan national Très Haut Débit (THD). L'opérateur de zone déploie jusqu'au point de branchement (PB) et les opérateurs commerciaux raccordent les clients finaux.

Tous les fournisseurs d'accès peuvent utiliser le réseau déployé. Les habitants sont invités à contacter leur fournisseur pour vérifier leur éventuelle éligibilité.

Les 10 armoires sont posées et l'ensemble des logements sont adressables. En octobre 2018, déjà plus de 400 logements sont raccordables à la fibre. Le réseau fibré utilise le même parcours que le câble télécom déjà installé. Le mode de raccordement dépend donc du réseau existant, tantôt souterrain, tantôt aérien.